

République Française

CONSEIL MUNICIPAL

DECISION DU MAIRE

N° 09/26 – RENOVATION DE LA VOIRIE RUE DU VAL FLEURI

Le Maire de La Roque d'Anthéron,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22
- Vu la délibération n°28/20 donnant délégation au Maire, notamment concernant le dépôt des demandes de subvention,

PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

La commune de La Roque d'Anthéron sollicite l'accompagnement financier de l'Etat pour la rénovation complète de la voirie de la rue du Val Fleuri.

Cet axe, qui dessert un quartier résidentiel fréquenté, présente aujourd'hui des signes d'usure structurelle marqués, avec des affaissements de chaussée et un revêtement dégradé compromettant la sécurité des usagers.

Le projet prévoit une réfection totale de la couche de roulement ainsi qu'une mise aux normes des dispositifs d'évacuation des eaux pluviales pour prévenir les risques d'inondation.

Parallèlement, les travaux permettront de sécuriser les cheminements piétons, favorisant ainsi les mobilités douces au sein du village. Cette opération s'inscrit dans notre volonté de modernisation du patrimoine communal et d'amélioration du cadre de vie des administrés.

BUDGET DE L'OPERATION

Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 97 079,20 € HT.

Financement prévisionnel de l'opération

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financiers	Coût Opération HT	Taux	Montants HT
Autofinancement commune		30%	29 124,20 €
ETAT - DETR		70%	67 955,00 €
TOTAL	97 079,20 €	100%	97 079,20 €

REÇU EN PREFECTURE

1e 28/01/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300843-20260123-DEC_09_26_F

DECIDE

D'APPROUVER la réalisation des travaux de restauration de la rue du Val Fleuri.

D'APPROUVER le plan de financement tel que présenté ci-dessus.

DE SOLLICITER auprès de l'État une subvention de 67 955 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2026.

DE PRÉCISER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026 et que le démarrage des travaux est prévu pour le 4ème trimestre 2026.

Fait à La Roque d'Anthéron, le 23 janvier 2026



Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission

En Sous-Préfecture le : 28/01/26

Et de la publication ou notification le : 28/01/26

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité. Les tiers peuvent également contester cette décision devant le tribunal administratif compétent. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Département des Bouches du Rhône
Hôtel de Ville ~ 13640 La Roque d'Anthéron

Arrondissement d'AIX en PROVENCE
Tél. : 04 42 95 70 70 ~ Fax 04 42 50 53 19

REÇU EN PREFECTURE

le 28/01/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300843-20260123-DEC_09_26_F